

Table ronde méthanisation

DDTM

29 avril 2016



DDTM17, Mission Territoires et Prospective

Préfecture de la Charente-Maritime

Le guichet unique des énergies renouvelables

- Les énergies renouvelables occupent une place croissante dans les politiques publiques.

Création du guichet unique en avril 2012 :

- impulser le développement des énergies renouvelables en Charente-Maritime,
- conseiller en amont des procédures,
- associer tous les intervenants,
- faciliter le montage des projets en associant les promoteurs le plus en amont possible.

Préfecture de la Charente-Maritime

Le guichet unique des énergies renouvelables

Son fonctionnement

- Rencontre sur le terrain avec les porteurs de projet, les Maires, les services de l'État, l'architecte et paysagiste conseil.
- Chaque service réalise un examen et formule un avis en s'appuyant sur une analyse multicritères.
- Le guichet unique reçoit ces acteurs sous la forme d'une réunion plénière présidé par M. le Préfet. A l'issue, un avis de du guichet unique de l'État est formulé.
- Les services en charge de l'instruction des autorisations s'appuieront sur cet avis tout au long de la procédure.

Préfecture de la Charente-Maritime

Le guichet unique des énergies renouvelables

Bilan d'étape

Depuis avril 2012, le guichet unique s'est réuni à 8 reprises et 32 projets ont été examinés :

- 12 projets de parcs photovoltaïques au sol
- 20 projets de parcs éoliens
- Les projets de méthanisation ont vocation à s'intégrer dans cette démarche.

Préfecture de la Charente-Maritime

Le guichet unique des énergies renouvelables

Dossiers non soumis à autorisation unique :

- Permis de construire, code de l'urbanisme « toute construction... »
- Dépôt du dossier à la Mairie – permis Etat.
- Délai de droit commun de 3 mois
- Décision
- Délai de recours 2 mois après affichage.